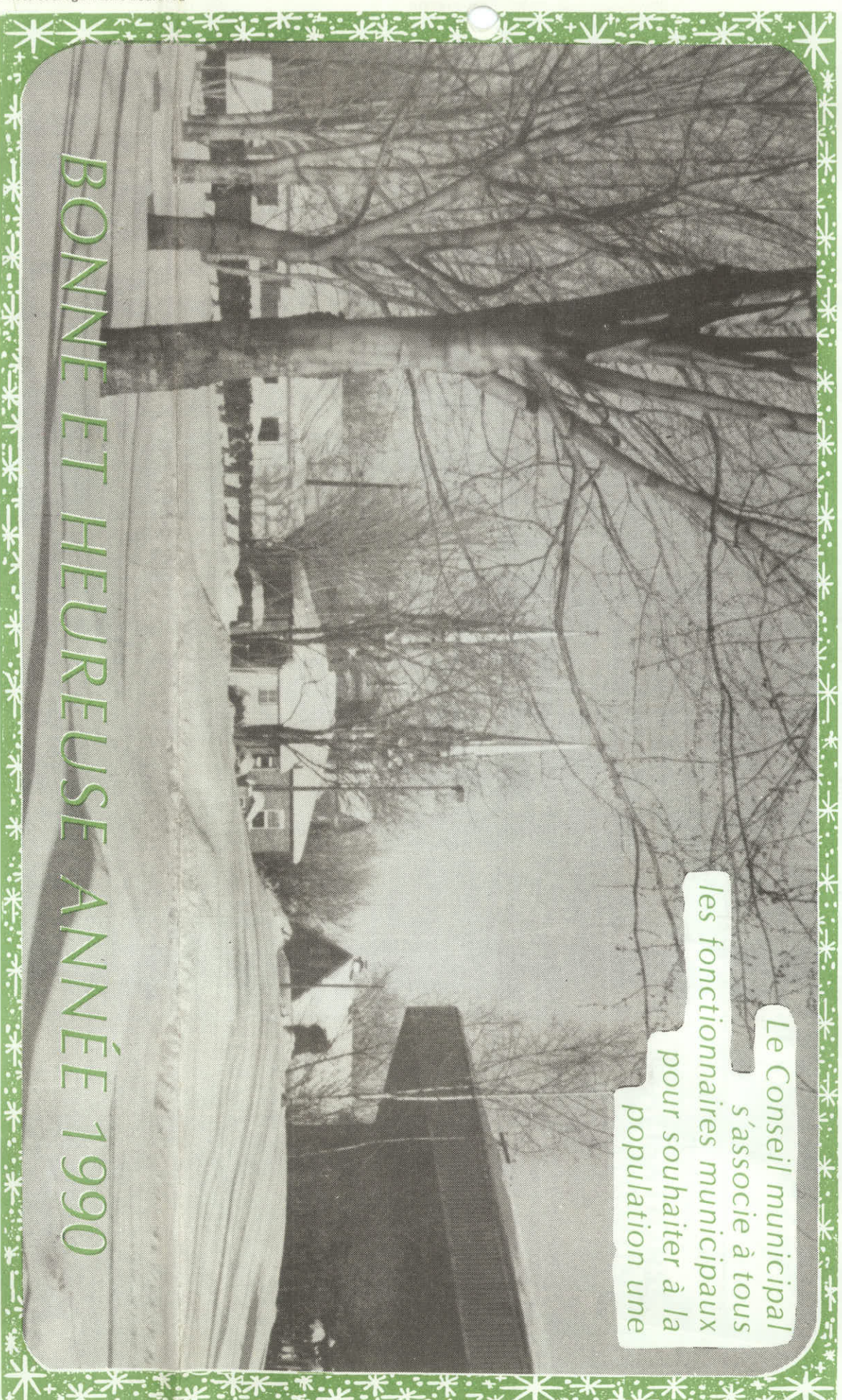




LE LORÉTTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

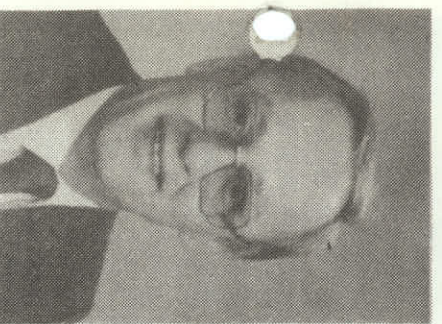
1^{er} JANVIER 1990 — VOL. 9, NO 5



Le Conseil municipal s'associe à tous les fonctionnaires municipaux pour souhaiter à la population une

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 1990

Photo et tirage: Pierre Bourdeau



Le 12 décembre dernier, le Conseil municipal adoptait le budget pour l'année 1990.

Bien que les pages suivantes du présent numéro du Lorrétain renferment tous les détails de ce budget, il est possible d'en résumer le contenu comme suit:

LE MAIRE PRÉSENTE LE BUDGET 1990

nouvellement d'une partie des autobus de la CTCUQ. De plus, puisque nous avons connu un développement résidentiel et commercial important, la "facture régionale" augmente dans la même proportion.

une augmentation de taxes proportionnelle. L'augmentation du nombre de résidences et les nouveaux commerces génèrent des revenus additionnels qui viennent absorber une partie très importante de ces nouvelles dépenses.

1. POUR LES DÉPENSES

Au total, le budget 1990 atteint 10 802 605\$, ce qui représente 11,35% d'augmentation par rapport à l'an passé.

À première vue, une telle augmentation semble élevée en comparaison du coût de vie. Cependant, ce différentiel s'explique aisément de la façon suivante:

a) Le budget 1990 renferme, pour la première année, un montant de 282 000\$ pour l'opération d'une bibliothèque municipale. Toutefois, cette dépense est compensée par une subvention du Gouvernement provincial de 141 000\$.

b) Les quotes-parts de la CUQ et CTCUQ augmentent de 98 000\$ (11%), ceci dû au programme d'assainissement des eaux et au re-

c) Le poste budgétaire "Immobilisations à même les revenus" a été majoré de 140 000\$ (21%). Cette décision du Conseil municipal s'inscrit dans notre politique de "désendettement" en incluant dans le budget annuel les montants requis pour l'entretien de nos réseaux qui vieillissent d'année en année.

d) Le système de dépollution à l'incinérateur de la CUQ augmente de façon importante le coût pour la destruction des déchets. À L'Ancienne-Lorette, cela se traduit par une augmentation budgétaire de 83 000\$ (12%).

Donc, à eux seuls, ces quatre éléments totalisent 603 000\$ soit 6,2% d'augmentation budgétaire, ce qui ramène à environ 5% l'augmentation des dépenses "normales" de la Municipalité.

Évidemment, l'augmentation du budget telle que décrite précédemment ne se traduit pas par

2. POUR LES REVENUS

En 1989, le taux de la taxe était de 1,85\$/100\$ d'évaluation. En 1990, ce taux est abaissé à 1,63\$.

Ce nouveau taux, appliqué à la valeur moyenne des propriétés, ne représente que 3% d'augmentation du compte de taxes moyen, ce qui est nettement en deça du coût de la vie. Et avec cette légère augmentation des taxes, la Municipalité sera en mesure d'offrir à sa population les services complets et modernes de bibliothèque tout en poursuivant notre politique de réduction de la dette municipale.

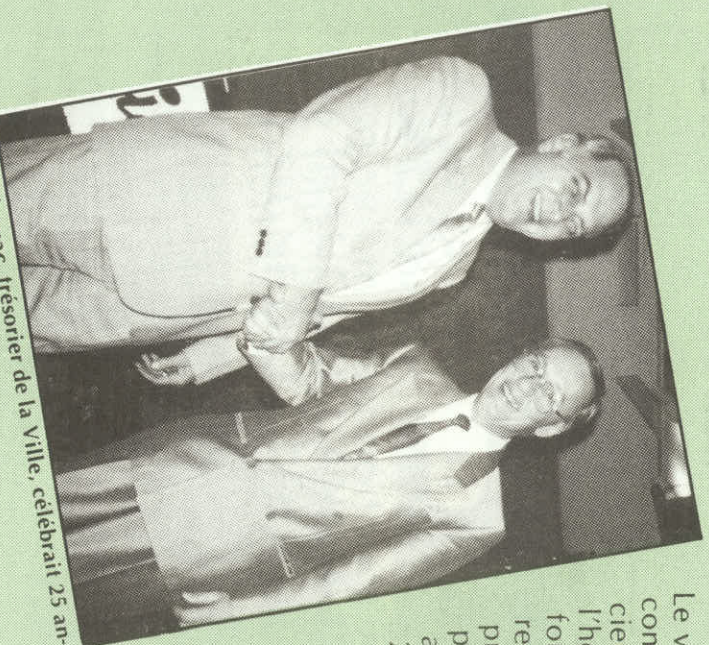
Parmi les autres sources de revenus, on doit mentionner la subvention du Ministère des Affaires culturelles (141 000\$) pour l'opération de notre future bibliothèque municipale.

EN CONCLUSION

Le budget 1990 reconduit l'ensemble des services offerts à la population en 1989 auxquels s'ajoutent les services de bibliothèque et l'impact net de ce nouveau budget n'est que de 3% sur le compte de taxes moyen, ce qui représente 150 000\$.

Le Maire de L'Ancienne-Lorette,
ÉMILE LORANGER, ing.

RECONNAISSANCE



Gilles Kirouac, trésorier de la Ville, célèbre 25 années de service.

Le vendredi 1er décembre 1989, lors d'une rencontre de tout le personnel de la Ville de L'Annicienne-Lorette, le maire Émile Lorange avait l'honneur de remettre à huit membres de la fonction publique municipale une plaque de reconnaissance pour services rendus: l'un prenait sa retraite après 16 années à l'emploi de la municipalité, un autre, après 13 années, deux avaient franchi le cap des 25 ans et les quatre autres avaient atteint ou dépassé le compte de dix années de service.

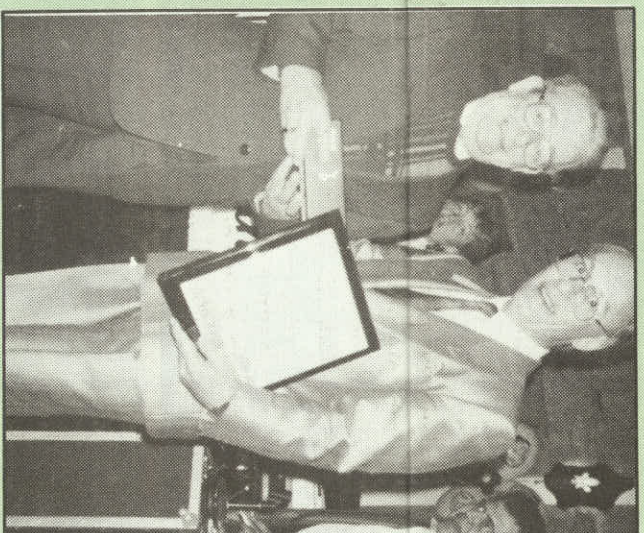
Cette page leur est dédiée comme un hommage et un document à verser aux annales de la municipalité.



25 ans de service aussi pour Paul-Henri Laflamme, adjoint à la direction du Service des travaux publics.



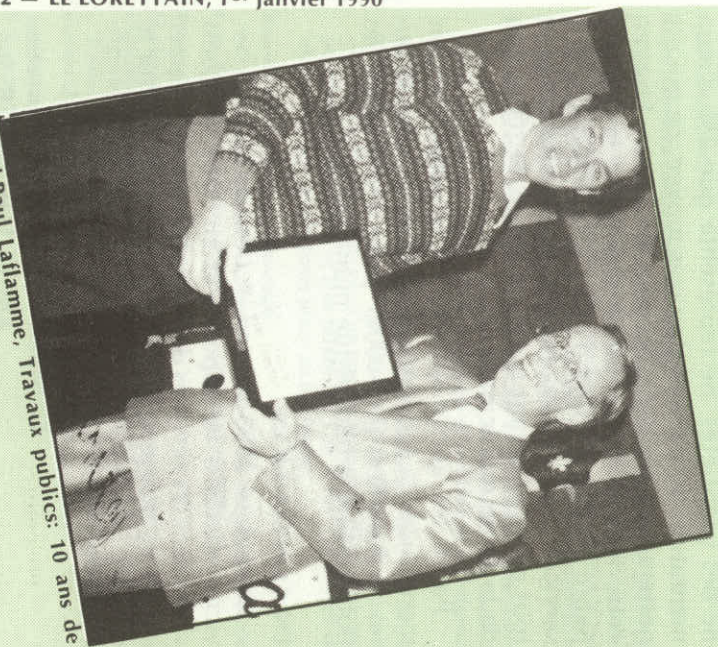
Louise Drolet, Service des Loisirs: 10 ans de service.



On soulignait la retraite et les 16 années de service de Leandre Drolet, Service des loisirs.



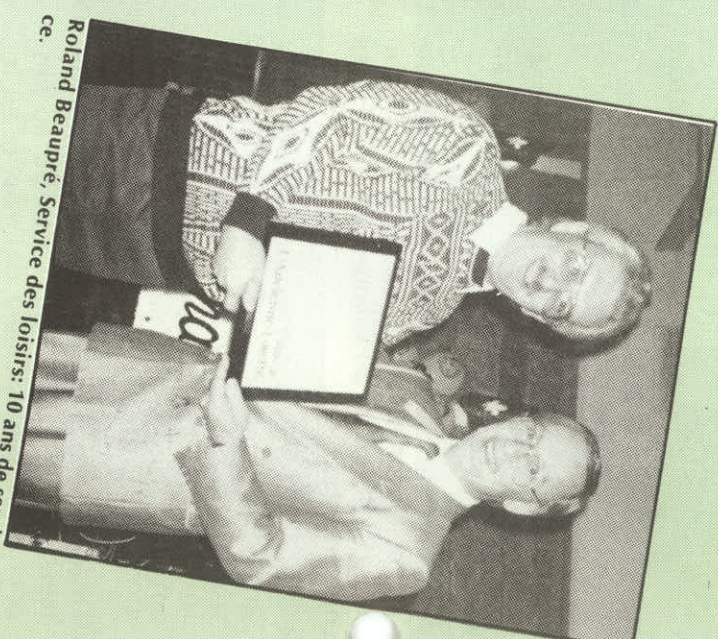
Roland Martel, retraité, a fait plus de 13 ans comme mécanicien au Service des travaux publics.



Henri-Paul Laflamme, Travaux publics: 10 ans de service.



Monique St-Germain, réceptionniste: 10 ans de service.



Roland Beaupré, Service des loisirs: 10 ans de service.